

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2014

L'An deux mil Quatorze, le 24 Février à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 19 Février 2014)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, PIGER, FERY, ARZILLIER, LE BOT, FLERON, LECLERC.

Mesdames MOINDJIE, TILLY, DEVILLE, CAILLAT, DESSOY.

ABSENTS (es) : Mme BOUQUET, Mr BAUDOU (Pouvoir à Mme TILLY), Mme MARTIN (Pouvoir à Mme CAILLAT)

Madame Anne Marie CAILLAT a été nommée Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 006/2014: Vote du Compte Administratif 2013/Budget Principal.

2 – Délibération n° 007/2014 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 (sans reprise anticipée préalable et après vote du C.A) Inscription des restes à réaliser – Décisions relatives au Budget 2014

3 - Délibération n° 008/2014 : Compte de gestion 2013 dressé par le Receveur de Reims Banlieue/Commune de Les Mesneux – Pas de Budget annexe

4 – Délibération n° 009/2014 : Convention relative à l'implantation de l'éclairage public sur le domaine privé

5 – Délibération n° 010/2014 : Taxe d'habitation/Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

6- Délibération n° 011/2014 : Modification des limites de l'agglomération

Permanences pour la tenue du bureau de vote :

Les permanences ont été établies pour les deux tours des élections municipales des 23 et 30 Mars prochain. Un tableau récapitulatif sera adressé à chaque futur assesseur très prochainement.

Fête Patronale 2014 :

La commission animation informe le Conseil Municipal que les forains ayant demandé un emplacement pour la fête patronale 2014, ont été conviés à participer à une réunion d'information le 18 Mars prochain. Au cours de cette réunion, ils seront informés de la mise en place par la Mairie d'un droit d'implantation.

Le montant de ces droits de place doit être discuté début Mars 2014 par la commission et proposé au vote du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Questions diverses :

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'implantation hebdomadaire d'un camion snack qui appartient à un habitant de la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord, en précisant que les commerces ambulants qui s'implantent sur le territoire communal, devront eux aussi régler un droit de place dont le montant sera discuté également par la commission animation.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier du Président de la Section Football de Les Mesneux qui précise qu'il sera organisé un tournoi le 20/07/2014 sur le terrain communal.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL (non définie)

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 28 Février 2014 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 24 Février 2014.
LE MAIRE,